



PLUi de la CC du Lunévillois

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU

Lunévillois

Orientations générales du
Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Débat

aduan

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE L'AIRE
URBAINE NANCÉIENNE

Le PLUi de la CC du Lunévillois

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

La loi prévoit un débat sur les orientations générales du PADD

Les débats de la fin de l'année 2016 sur les orientations générales du PADD ne clôtureront pas les travaux sur le PADD, quelque soit le scénario poursuivi en 2017.

- > Pas de vote, pas de délibération
- > Une discussion sur les thèmes fléchés par le code de l'urbanisme (Art. L151-5)

Politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état les continuités écologiques

L'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs

La consommation du foncier et la lutte contre l'étalement urbain

Le PLUi de la CC du Lunévillois

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Les Orientations Générales du PADD de la CCL

Orientation n°01 – **Un territoire plus attractif**

Orientation n°02 – **Un territoire plus dynamique**

Orientation n°03 – **Un territoire plus agréable à vivre**

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 01 - Un territoire plus attractif

Une accessibilité territoriale aisée

> Maintenir et développer la bonne accessibilité à la CCL

- Finaliser dans les meilleurs délais la RN 4 à 4 voies en direction de Strasbourg
- Maintenir le niveau de desserte TER du territoire et son cadencement

> Maintenir et développer l'accessibilité en interne de la CCL

- Faciliter les mobilités des personnes les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, personnes défavorisées, etc.)
- Réorganiser les mobilités sur le secteur Traylor, la ZA de Moncel-lès-Lunéville et la ZAC des Mossus

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 01 - Un territoire plus attractif

L'aménagement numérique pour tous

> Développer l'aménagement numérique du territoire

- Déployer le réseau THD à court terme sur l'ensemble du territoire avec en priorité les zones d'activités économiques
- Développer des innovations en matière de numérique et de N.T.I.C

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 01 - Un territoire plus attractif

Une attractivité économique renforcée

- > **Renforcer l'attractivité économique du territoire par la programmation et la redynamisation de zones d'activités**
 - Programmer et localiser la phase 2 de l'Actipôle de Mondon
 - Redynamiser la ZA des Faïenceries

- > **Programmer des actions de reconversion**
 - Reconquérir le site Trailor
 - Préciser le devenir de la ZAC des Mossus

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n°01 - Un territoire plus attractif

Une offre en logements diversifiée et adaptée

- > **Organiser un développement équilibré du territoire avec la poursuite des efforts engagés pour redynamiser la ville centre**
 - Recentrer le développement pour permettre à Lunéville d'assurer son rôle d'agglomération relais
 - Organiser le développement dans les communes rurales par secteurs géographiques assurant le maintien de l'offre de commerces, équipements et services de proximité dans les petits pôles bien équipés
 - Réduire le poids de l'offre HLM dans l'hypercentre de Lunéville
- > **Assurer l'attractivité résidentielle du territoire**
 - Poursuivre la modernisation et le renouvellement du parc existant public et privé pour limiter l'effet de son délaissement et renforcer l'attractivité globale du territoire et de sa ville centre
 - Produire des logements permettant d'assurer la stabilité de la population actuelle et l'accueil de nouveaux habitants
 - Adapter les réponses en logements aux évolutions démographiques et aux besoins des publics ciblés, notamment en matière de logements aidés

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 01 - Un territoire plus attractif

Un secteur gare attractif

> Régénérer le secteur gare de Lunéville

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 02 - Un territoire plus dynamique

Des équipements et services pour tous

> Maintenir et développer le niveau de services et d'équipements

- Maintenir les équipements de proximité présents dans toutes les communes
- Maintenir et renforcer les pôles relais de Bénaménil et Saint-Clément, notamment en matière d'enseignement et de santé
- Maintenir et renforcer les activités de santé sur l'ensemble du territoire

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 02 - Un territoire plus dynamique

Un équipement commercial rééquilibré

- > **Revitaliser et moderniser l'appareil commercial de l'agglomération lunévilloise**
 - Equilibrer l'offre du centre ville de Lunéville et celle de la périphérie, en confortant et contrôlant le développement des moyennes et grandes surfaces afin de ne pas concurrencer l'offre présente en centre ville
 - Renforcer la lisibilité des pôles commerciaux et leur paysagement

- > **Veiller à maintenir un équilibre territorial de l'offre commerciale de la CCL**
 - Soutenir les commerces de proximité dans les bourgs

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 02 - Un territoire plus dynamique

Des mobilités internes facilitées

> Conforter l'offre multimodale dans l'agglomération lunévilloise

- Aménager un réseau cyclable mieux maillé et plus sécurisé
- Poursuivre la rénovation des espaces publics
- Redistribuer le stationnement en veillant à proposer une offre adaptée et suffisante
- Refondre le plan de circulation de la ville-centre : réorganiser et réguler les espaces dédiés à la circulation automobile au cœur du centre historique
- Hiérarchiser les axes de déplacements

> Assurer la liaison des communes rurales à l'agglomération lunévilloise

- Maintenir et développer l'offre en transport en commun
- Aménager des voies cyclables et axes piétons plus lisibles

> Gérer le stationnement dans les centres anciens des communes rurales

- Redistribuer le stationnement en veillant à proposer une offre adaptée, suffisante et mieux structurée dans l'espace public

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 02 - Un territoire plus dynamique

Une transition énergétique soutenue

> Favoriser les économies d'énergie par des mesures de sobriété et d'efficacité

- Poursuivre la rénovation énergétique du parc de logements et des équipements publics
- Encourager le développement des solutions alternatives à la voiture
- Promouvoir une planification énergétique innovante du territoire, en renforçant l'intégration des performances énergétiques en amont des opérations d'aménagement et en favorisant la mixité des fonctions et le rapprochement des quartiers d'habitat, des zones d'emploi et des transports en commun
- Optimiser l'éclairage public

> Renforcer les capacités de production du territoire en énergies renouvelables et de récupération locales

- Mobiliser le potentiel d'énergies renouvelables et de récupération du territoire et organiser la solidarité énergétique du territoire
- Produire des énergies renouvelables et de récupération respectueuses du cadre de vie et des paysages

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 02 - Un territoire plus dynamique

Une offre touristique confortée et diversifiée

> Poursuivre la dynamique de mise en valeur des sites patrimoniaux

- Aménager les espaces publics du Château de Lunéville
- Poursuivre la rénovation du centre historique de Lunéville pour renforcer la qualité du parcours urbain
- Poursuivre la rénovation des centres des communes périurbaines et rurales

> Proposer aux habitants et touristes une découverte du territoire agréable

- Développer les capacités d'accueil des touristes et visiteurs
- Renforcer les itinéraires de circulation douce pour favoriser d'autres modes de découverte du territoire et assurer la connexion des circuits existants sur l'ensemble du territoire

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 03 - Un territoire plus agréable à vivre

Une gestion durable des ressources naturelles et des déchets

> Œuvrer en faveur d'une gestion durable de la ressource en eau

- Poursuivre les objectifs fixés par le SDAGE Rhin-Meuse en matière de bon état chimique et écologique des cours d'eau
- Protéger l'ensemble des zones de captage en eau potable
- Réduire les pertes d'eau physiques sur les réseaux
- Maîtriser les rejets polluants dans le milieu naturel par des dispositifs d'assainissement adaptés et performants
- Assurer la généralisation des réseaux séparatifs eaux usées/eaux pluviales

> Œuvrer en faveur d'une gestion durable de la ressource sol

- Concilier le développement économique de l'exploitation de granulats et les enjeux écologiques du territoire

> Promouvoir une meilleure gestion des déchets sur le territoire

- Anticiper la mise en place de dispositifs collectifs visant à optimiser la collecte des déchets dans les futurs projets urbains
- Poursuivre les actions mises en œuvre pour la réduction des déchets sur le territoire

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 03 - Un territoire plus agréable à vivre

Une biodiversité préservée

> Valoriser la trame verte et bleue comme élément identitaire du territoire

- Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques
- Maintenir les structures paysagères du territoire (bosquets, ripisylves, vergers, prairies, etc.)
- Préserver les zones humides et étangs
- Favoriser les pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses de la sensibilité des espaces naturels

> Concilier les enjeux de protection et de valorisation de la trame verte et bleue et ceux du développement du territoire

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 03 - Un territoire plus agréable à vivre

Un cadre de vie de qualité

> Préserver le patrimoine paysager et le mettre en valeur

- Maintenir des structures paysagères variées
- Gérer les interfaces entre les milieux urbains, les milieux agricoles et les grandes unités paysagères
- Maintenir des coupures vertes entre les secteurs les plus urbanisés
- Valoriser les points de vue depuis les coteaux
- Lutter contre la pression publicitaire par la mise en place de Règlements Locaux de Publicité

> Mettre en valeur le patrimoine vernaculaire et les espaces publics

- Poursuivre la revalorisation de l'espace public et du patrimoine bâti en centre historique
- Poursuivre l'amélioration du traitement de l'espace public en milieu rural
- Mettre en valeur le petit patrimoine non protégé en milieu rural

> Soigner les transitions entre les espaces naturels et les tissus bâtis

- Améliorer la qualité paysagère et la signalétique des entrées de villes/villages
- Veiller à une meilleure gestion des franges urbaines en milieu rurale
- Veiller à une meilleure gestion des interfaces dans les zones mixtes de l'agglomération

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 03 - Un territoire plus agréable à vivre

Un développement plus équilibré entre renouvellement urbain et urbanisation nouvelle raisonnée

> Organiser de manière équilibrée et maîtrisée le développement résidentiel

- Mettre en lien le développement résidentiel avec l'offre urbaine, les emplois, les services et les équipements pour renforcer le rôle d'agglomération relais de Lunéville
- Poursuivre la politique plus raisonnée en matière de gestion foncière sur le territoire, assurant un équilibre entre opportunités foncières dans le tissu urbain et extensions urbaines
- Répartir l'offre de production de logements entre renouvellement urbain (70%) et extension urbaine (30%)
- Maintenir des possibilités de développement dans les communes rurales

Les orientations générales du PADD de la CC du Lunévillois

Orientation n° 03 - Un territoire plus agréable à vivre

Des risques, nuisances et pollutions anticipés

> Protéger la population face aux risques d'inondation

- Limiter l'imperméabilisation des sols et préserver les zones d'expansion des crues
- Améliorer la collecte des eaux pluviales pour faciliter l'évacuation des eaux de pluies
- Maintenir le couvert végétal qui contribue à la régulation des flux hydrauliques superficiels

> Protéger la population face aux nuisances sonores

- Mettre en œuvre de mesures de réduction du bruit à la source

> Protéger la population face aux risques de pollution

- Limiter l'urbanisation à proximité des sites pollués ou industriels existants
- Dépolluer les anciens sites industriels et d'activités recensés dans la base de données BASOL